



Commune de  
Crans

Crans, le 23 juin 2025

## Conseil communal

### EXTRAIT

#### du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **23 juin 2025**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

#### Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 43/25 concernant la demande d'un crédit de 98'915,00 CHF (TTC) en vue de financer la réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du port ;
- Ouïs** les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu** qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### *décide:*

1. d'accorder un crédit de 98'915,00 CHF (TTC) en vue de financer la réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du port ;
2. de porter le montant de 98'915,00 CHF (TTC), en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif) ;
3. d'amortir la somme de 91'500 CHF sur 40 ans, soit 2'300 CHF par année.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET

#### **Demande de référendum ( Base légale art.160, 161 et suivants LEDP )**

##### Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.